

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 27 mai 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 mai 2015**

**2015 DGRI 31 - DPE** Subvention (40 000 euros) et convention avec OXFAM France pour un programme d'aide d'urgence aux populations sinistrées par le séisme au Népal.

**M. Patrick KLUGMAN, Mme Célia BLAUEL et M. Mao PENINOU, rapporteurs**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1115-1, L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 euros à Oxfam France sise au 104 rue Oberkampf, 75011 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7<sup>ème</sup> Commission, Mme Célia BLAUEL et M. Mao PENINOU, au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec Oxfam France, sise au 104 rue Oberkampf, 75011 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à Oxfam France.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe de l'eau, chapitre 011, article 6743, exercice 2015 et suivants, sous réserve de décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**